

RAPPORT N°13 : VILLAGE VACANCES DU BRUGERON - REMISE GRACIEUSE SUR LES LOYERS 2020 ET SUR LES CHARGES 2019/2020

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que le site de la SPL Là O du Brugeron rencontre des difficultés financières.

Monsieur le Président propose d'accorder une remise gracieuse à la SPL sur les loyers de 2020, sur les charges d'eau, de chauffage de 2019 et 2020, ainsi sur la TEOM du village vacances et de l'auberge du col du Béal.

Il précise que, par conséquent, il n'y aura pas d'émission de titre pour cette période, et propose d'annuler les titres déjà ordonnancés, comme présenté dans la DM n° 2, soit un total de 22 347,87€ TTC.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'accorder la remise gracieuse à la SPL du Brugeron des loyers de 2020 et des charges de 2019 et 2020 ;
- d'annuler les titres concernés pour un montant de 22 347.87 € TTC répartis entre le budget principal et le budget activités commerciales
- de charger Monsieur le Président de l'ensemble des démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.